
**Arrêté ministériel de nomination du Président du Jury de
la Communauté française à l'Université de Mons pour
l'année académique 2018-2019**

A.M. 21-11-2018

M.B. 08-02-2019

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 juillet 2005 réglant l'organisation et le fonctionnement des jurys d'enseignement universitaire de la Communauté française, article 3 ;

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université de Mons en date du 11 juin 2018,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Marc DEMEUSE, Professeur ordinaire, est nommé en qualité de Président du jury de la Communauté française, à l'Université de Mons, pour l'année académique 2018-2019.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 14 septembre 2018.

Bruxelles, le 21 novembre 2018.

J.-Cl. MARCOURT